

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVELLE

Compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2017

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 10 avril 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

Présents : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Alain LAMBERT, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Patrick MUGNIER, Hubert BIDAUT, Jérôme FOLLEA, Sylvère CHEVALLIER, Cécile PONSOT, Léon LENZ

Le compte-rendu du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

Comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs de l'année 2016 sont présentés et votés à l'unanimité ainsi que les comptes de gestion présentés par le percepteur. Le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

CA Principal :

Dépenses de fonctionnement : 200 390.54 €

Recettes de fonctionnement : 265 398.19 €

Dépenses d'investissement : 322 530.64€

Recettes d'investissement: 1 050 060.39 €

CA Eau :

Dépenses de fonctionnement : 22 718.14 €

Recettes de fonctionnement : 25 680.04 €

Dépenses d'investissement : 21 817.26 €

Recettes d'investissement: 5 464.69 €

CA Zone d'activités :

Dépenses de fonctionnement : 3 674.83 €

Recettes de fonctionnement : 14 624.00 €

Dépenses d'investissement : 10 467.65 €

Recettes d'investissement: 11 235.44 €

CA La Poste :

Dépenses de fonctionnement : 15 602.42 €

Recettes de fonctionnement : 28 694.20 €

Dépenses d'investissement : 10 329.15 €

Recettes d'investissement : 9 875.18 €

BUDGETS 2017

Les budgets 2017 sont présentés et votés à l'unanimité.

Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement :	244 986.00 €
Recettes de fonctionnement :	244 986.00 €
Dépenses d'investissement :	2 095 181.68 €
Recettes d'investissement :	2 095 181.68 €

Budget eau :

Dépenses de fonctionnement :	31 374.43 €
Recettes de fonctionnement :	31 374.43 €
Dépenses d'investissement :	9 733.00 €
Recettes d'investissement :	37 279.24 €

Budget Zone d'activités :

Dépenses de fonctionnement :	17 248.04 €
Recettes de fonctionnement :	17 248.04 €
Dépenses d'investissement :	25 097.21 €
Recettes d'investissement :	25 097.21 €

Budget La Poste :

Dépenses de fonctionnement :	34 320.44 €
Recettes de fonctionnement :	34 320.44 €
Dépenses d'investissement :	50 892.15 €
Recettes d'investissement :	50 892.15 €

Le Conseil Municipal décide des affectations de résultat et de maintenir les taux des 4 taxes.

Taxe habitation :	15.63 %
Taxe foncière :	11.48 %
Taxe foncière non bâti :	72.28 %
Taux CFE :	14.85 %

Vœu relatif au maintien de la gratuité des transports scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1^{er} septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département. Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte-d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté ! Le Conseil Municipal de la commune de Grancey le Château demande donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, ainsi que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a assuré à ses habitants depuis plus de 30 ans.

Motion relative à l'inscription des communes de Côte d'Or en zones de revitalisation rurale (ZRR)

Le gouvernement a fait adopter une réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), qui vise à modifier les principes de classement des communes dans ces zones, à partir du 1er juillet 2017.

Le classement en ZRR a pour but de combler une partie des handicaps de nos territoires en favorisant notamment, grâce à des incitations fiscales et sociales, l'installation ou la reprise d'activités économiques.

Le département de la Côte-d'Or est lourdement impacté par cette réforme avec la sortie de 225 communes du dispositif sur les 402 actuellement classées dont 163 sur le seul territoire de la quatrième circonscription.

En conséquence, les conseillers municipaux soussignés appellent à revoir les critères d'inscription au sein de ces futures ZRR, de façon à ce qu'ils soient plus adaptés à la réalité des communes situées en zone rurale.

Fin de bail locatif bureau Communauté de Communes

Le Conseil Municipal accepte de mettre fin au bail de location du bureau de la Communauté de Communes des Sources de la Tille situé 7 place des Halles au 30 avril 2017.

Affaires diverses

Le Maire informe :

- de l'embauche d'un nouvel employé communal en la personne de M Christian CAUZARD à effet du 11 avril 2017.
- De la pose de l'abri bus sous l'allée des Tilleuls.